



Engagement à la troupe Casalis-Salvané ou à la Compagnie Jeanne d'Albret Année 2023-2024

Les chefs organisent des sorties tout au long de l'année. Ils donnent, bénévolement, de leur temps et de leur énergie. Ils établissent un programme prévisionnel et s'y tiennent autant que possible, sauf cas de force majeure.

Les autres éclaireuses et éclaireurs, les patrouilles, la compagnie et la troupe, ont besoin de chacun(e) pour que les sorties puissent se faire dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, **en tant qu'éclaireuse de la compagnie Jeanne d'Albret ou en tant qu'éclaireur de la troupe Casalis-Salvané**, ancien(e) ou nouveau(elle) découvrant le scoutisme, je m'engage à respecter les points suivants :

- **Je serai présent à toutes les sorties**, sans exception, et j'en respecterai les **horaires** strictement. **A la seconde sortie manquée sans raison majeure** durant l'année scolaire, je ne serai plus accepté aux activités de la troupe et du groupe. Je ne pourrai pas me réinscrire l'année suivante. Les devoirs à faire, un match de foot ou une participation à une activité sportive, un anniversaire (le sien, celui d'un ami ou d'un membre de la famille...), une réunion de famille, etc... **ne constituent pas des excuses suffisantes.**
- En cas de force majeure **je préviens les chefs au plus vite.**
- Quand les sorties de week-end sont « coupées » (sortie de patrouille le samedi, de troupe le dimanche par exemple) avec un retour à mon domicile pour la nuit du samedi au dimanche, je comprends bien que **la sortie de patrouille n'est pas « accessoire »**. Je serai présent aux deux. Une absence à la sortie du samedi est considérée comme une absence complète.
- **Je serai présent au camp d'été**, du premier au dernier jour (pas d'arrivée en retard, pas de départ avancé, même de quelques heures). Celui-ci a habituellement lieu en juillet pendant 2 ou 3 semaines mais peut être décalé à d'autres dates en fonction d'un éventuel jumelage avec une autre unité.
- **Je me procure un équipement scout et de camping complet** avant le camp d'été, y compris le **chapeau 4 bosses**. Un trousseau type est à disposition auprès des chefs ou sur le site internet du SUM
- Dès le début de l'année **je me procure le manuel de progression**, le « Sur Les Traces » sur la librairie en ligne lulu.com et je l'amène avec moi à chaque sortie.

Date, nom, prénom et signature **de l'éclaireuse ou de l'éclaireur**

Chez M Emmanuel REPINGON
280 Ch. De BEGUE
82000 MONTAUBAN
president.sum@hotmail.com
www.scoutsum.fr

Membre de la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs
Mouvement scout agréé par le Ministère de la ville de la jeunesse et des sports





SCOUTISME UNIONISTE MONTALBANAIS

En tant que **parent** je m'engage :

- à aider mon enfant à respecter les engagements ci-dessus et **je prends ces mêmes engagements** pour lui pour l'année 2023-2024.
- à **répondre très rapidement aux mails envoyés** (convocations en particulier s'il y en a) pour confirmer que ma fille ou mon fils sera bien présent à la sortie, à prévenir le plus tôt possible en cas d'absence.
- à m'assurer que ma fille ou mon fils ait un équipement complet d'ici le camp d'été, en particulier un **chapeau 4 bosses**.

J'ai bien compris qu'en début d'année je règle **l'adhésion complète et une avance pour le camp d'été (100€)**.

Si ma fille ou mon fils ne vient pas à toutes les sorties et ne peut plus participer aux activités comme décrit ci-dessus, **aucun remboursement ne sera possible**. Il en va de même pour la partie d'avance du camp d'été qui ne sera remboursée que si le camp d'été ne peut être organisé.

Date, noms, prénoms et signatures de **tous les parents** ou responsables légaux

Chez M Emmanuel REPINGON
280 Ch. De BEGUE
82000 MONTAUBAN
president.sum@hotmail.com
www.scoutsum.fr

Membre de la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs
Mouvement scout agréé par le Ministère de la ville de la jeunesse et des sports

